

§

§

§

AFFAIRE N° 24/13. - Approbation du dossier technique du plateau E. P. S. du Groupe Scolaire de Ruisseau Blanc.- Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 OCTOBRE 1972, vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation d'un plateau E. P. S. au Groupe Scolaire de Ruisseau Blanc.

Les Services Techniques de la Mairie venant de terminer le dossier complet, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part, d'approuver ce projet ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§